



Puis je arrêter de payer le crédit d'une maison en vente

Par **sylvie**, le **27/05/2009** à **18:25**

Bonjour, je suis actuellement séparé de mon ex concubin avec qui j'ai acheté une maison. Il vit actuellement dans ce logement et je paie la moitié du crédit. La maison est actuellement en vente. Puis-je arrêter de payer?

Par **ravenhs**, le **27/05/2009** à **21:58**

Bonjour,

Non, vous ne pouvez pas arrêter de payer le crédit si vous vous êtes engagée personnellement pour le prêt.

Si vous avez acheté ce bien à 2, à part égales, vous êtes indivisaire de ce bien. Dans ces conditions vous pouvez prétendre **DES MAINTENANT** à une **indemnité d'occupation** égale à la moitié de la valeur locative du bien minorée de 15 à 20 %. Cela pourrait vous soulager pour le paiement du prêt.

Par **sylvie**, le **27/05/2009** à **22:25**

Bonjour, je vous remercie et je me doutais de la réponse, en attendant, cela m'empêche de pouvoir me loger, moi et ma fille.